

Exteco Epinal

2 rue de la Ballastière
88190 GOLBEY
Tél : 03 72 73 51 88
Email : agence-epinal@exteco.fr
<https://www.exteco.fr/>



Devis

N° DV-EPI-74
En date du : 26/05/2025
Valable jusqu'au : 25/06/2025
Durée estimée à : 2 jours

Mme Dominique BOISSON-BERTRAND

10 rue des chanoines
54000 Nancy

immeuble - terrasse - Nancy

Désignation	Qte	Unité	Prix U HT	TVA	Total HT
Nettoyage de la terrasse (1) Nettoyage et désinfection du support via un procédé vapeur basse pression	90.6	M2	19.90 €	10%	1 802.94 €

Adresse du chantier
10 rue des chanoines
54000 Nancy

Total HT : 1 802.94 €
TVA (10%) : 180.29 €

Total TTC 1 983.23 €

Méthodes de paiement : Chèque ou virement

Informations bancaires :

IBAN : FR7615135005000800553670618
BIC : CEPAFRPP513

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.
date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / /

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services réalisées par la société IMPEC HOUSE, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à PARC D'ACTIVITÉS DE REFFYE BP 165 88005 ÉPINAL CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EPINAL sous le numéro 910 080 225, au profit de toute personne physique ou morale (ci-après le « Client »).

La signature du devis par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des CGV, qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation expresse et écrite de la société IMPEC HOUSE.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la signature du devis.

Le fait que la société IMPEC HOUSE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.

2. PRESTATIONS

La société IMPEC HOUSE propose aux Clients la réalisation de prestations de nettoyage extérieur, de bâtiments et notamment le nettoyage à la vapeur basse pression sans produits chimiques. De plus, elle propose des services de protections et d'imperméabilisation des surfaces nettoyées grâce à l'application de produits adaptés.

Les prestations de nettoyage sont destinées aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

La société IMPEC HOUSE réalise les prestations conformément aux règles de l'art et normes applicables en vigueur à la date de l'établissement du devis.

En principe, le Client doit être présent lors de la réalisation des prestations à son domicile. Cependant, la société IMPEC HOUSE pourra intervenir chez le Client en son absence si cela est expressément mentionné dans le devis.

La société IMPEC HOUSE dispose de la possibilité de sous-traiter ou de co-traiter à tout moment, tout ou partie des prestations réalisées pour le Client, dans les conditions prévues par la loi.

3. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client a l'obligation de fournir à la société IMPEC HOUSE, avant la signature du devis, toutes les informations et documents éventuels nécessaires à la réalisation des prestations (plans, contraintes techniques) et ce de façon complète, précise et fiable.

Le Client devra mettre à la disposition de la société IMPEC HOUSE le lieu d'exécution de la prestation et devra en faciliter l'accès, avant la signature du devis pour l'établissement de celui-ci, ainsi que pendant toute la durée des prestations.

Le Client est seul responsable de la réalisation des éventuelles démarches préalables, et de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation des prestations (incluant par exemple l'accès et/ou le stationnement sur le lieu d'exécution de la prestation), auprès des administrations compétentes, de la copropriété, ou du voisinage par exemple.

Le Client fournira, en temps utile, en quantité suffisante, et à ses frais à la société IMPEC HOUSE, toutes les matières, consommables, fluides, et énergies, accés nécessaires à l'exécution du contrat.

Tout refus du Client pourra entraîner l'annulation de tout ou partie du Contrat en cours d'exécution ou d'un éventuel contrat à venir.

7. RECOURS AU FINANCEMENT

Pour les Clients ayant la qualité de consommateur, le paiement peut s'effectuer par financement avec un établissement financier dont la société IMPEC HOUSE est mandataire en opérations de banque et service de paiement.

Dans ce cas, le Client devra fournir les informations nécessaires à l'établissement d'un dossier de financement en complétant le formulaire prévu à cet effet et disponible au moment de son choix sur le moyen de paiement. A réception des informations du Client, la société IMPEC HOUSE effectuera une demande d'accord préalable de financement auprès de son partenaire.

En cas de refus de la part de l'organisme financier partenaire, le refus sera notifié au Client par email. Dans ce cas, le Client pourra choisir un autre moyen de paiement, à défaut, sa demande de prestation sera automatiquement annulée.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSE.

VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

8. INCIDENT DE PAIEMENT

A défaut de paiement, même partiel, d'une seule des échéances convenues pour l'une quelconque des prestations, la société IMPEC HOUSE se réserve la possibilité de suspendre l'exécution du Contrat et des autres Contrats en cours et/ou de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client à quelque titre que ce soit.

Le défaut de paiement pourra également entraîner la résolution de plein droit du Contrat, si bon semble à la société IMPEC HOUSE, 30 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

En cas de suspension des prestations ou de résolution du Contrat pour quelque cause que ce soit, les sommes déjà versées seront acquises à titre de pénalités.

Dispositions spécifiques aux Clients n'ayant pas la qualité de consommateur

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité calculée sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance, avec un taux minimum de 3 %. Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à la société IMPEC HOUSE.

En cas de retard de paiement, le Client est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 euros. Si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs, la société IMPEC HOUSE se réserve la possibilité de demander une indemnisation complémentaire.

9. DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales, le Client bénéficie d'un droit de rétractation en cas de contrat conclu hors établissement.

C'est le cas si :

- Le Client est un consommateur ou un non-professionnel ;
- Le Client est un professionnel mais l'objet du Contrat n'entre pas dans le champ de son activité principale et le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à 5.

De manière générale, le Client est débiteur vis-à-vis de la société IMPEC HOUSE d'une obligation générale d'information et de coopération.

La société IMPEC HOUSE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences d'une omission ou d'une erreur du Client.

4. DEVIS

Sur la base de informations communiquées par le Client, la société IMPEC HOUSE établit un devis.

Les devis établis par la société IMPEC HOUSE sont valables pour une durée de 1 mois, à compter de leur date d'établissement.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude du devis et de signaler immédiatement toute erreur.

Le devis dûment signé par le Client et accepté par la société IMPEC HOUSE, constitue avec les CGV, le contrat conclu avec le Client (ci-après le « Contrat »).

Toute demande d'annulation ou de modification du Contrat devra être notifiée à la société IMPEC HOUSE et faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de la société IMPEC HOUSE, voire d'un nouveau devis, que cette dernière se réserve le droit de refuser.

Si le Client persiste dans son souhait d'annulation du Contrat malgré le refus de la société IMPEC HOUSE et/ou en cas d'absence du Client non signalée pour le jour de l'intervention, la prestation est considérée comme due au tarif figurant au devis.

La société IMPEC HOUSE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute prestation d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif à une prestation antérieure ou en cas de manquement du Client à ses obligations.

5. PRIX

Les prestations sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le devis.

Les tarifs sont toujours établis sous réserve de fournitures ou prestations supplémentaires non prévisibles à la date de l'établissement du devis.

6. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf mention contraire dans le devis, un acompte correspondant à 30 % du montant du devis est exigé lors de la signature de celui-ci par le Client.

Le solde du prix est en principe payable au comptant, sur présentation de facture.

La société IMPEC HOUSE se réserve la faculté de demander un acompte supplémentaire avant la réalisation de la prestation.

Les modes de règlement sont :

- Pour les Clients ayant la qualité de consommateur : par chèque ou virement bancaire ;
- Pour les autres Clients : par virement bancaire.

Il ne sera procédé à aucun escompte en cas de paiement anticipé.

Le paiement s'entend de l'encaissement effectif des sommes dues à la société IMPEC HOUSE.

Le lieu de paiement convenu est exclusivement, quel que soit le mode de règlement, le siège social de la société IMPEC HOUSE.

À tout moment et notamment en cas de détérioration du crédit du Client, la société IMPEC HOUSE pourra exiger certaines conditions particulières de paiement, telles que l'exigence de certains délais de paiement, d'un règlement comptant ou la fourniture de certaines garanties.

Le Client peut se rétracter sans donner de motif dans un délai de 14 jours après le jour de la signature du devis.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique) à l'adresse suivante : IMPEC HOUSE – Parc d'activités de REFFYE BP165 – 88000 EPINAL

Le Client peut également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

La société IMPEC HOUSE lui enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, la société IMPEC HOUSE remboursera tous les paiements reçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où elle est informée par écrit de la décision de rétractation, par virement bancaire.

Si le Client a demandé par écrit à la société IMPEC HOUSE de commencer la prestation pendant le délai de rétractation, le Client doit payer à la société IMPEC HOUSE un montant proportionnel à ce qui a été fourni par la société IMPEC HOUSE jusqu'au moment où elle a été informée de la décision de rétractation, par rapport à l'ensemble des prestations prévues au Contrat.

10. DELAIS D'INTERVENTION ET RECEPTION DES PRESTATIONS

Les prestations sont exécutées dans les délais et aux emplacements mentionnés dans le devis.

Sauf stipulation contraire, les délais sont donnés à titre indicatif. Les délais dépendent notamment des conditions météorologiques.

Tout retard indépendant de la volonté de la société IMPEC HOUSE prolongera d'autant le délai.

Nos délais d'intervention sont d'environ 2 mois de novembre à février et d'environ 4 mois de mars à octobre.

A la fin de chaque prestation, un procès-verbal sera établi par la société IMPEC HOUSE afin de consigner l'ensemble des services réalisés. Il appartient au Client de faire toutes les réserves qu'il jugerait utiles en une seule fois et par écrit sur ce PV. En cas de réserves acceptées par la société IMPEC HOUSE, cette dernière procède aux adaptations, dans les délais convenus avec le Client. Le contrôle de conformité est acquis lorsque les adaptations auront été effectuées et constatées dans un nouveau PV. Dans le cas contraire, la prestation est considérée comme validée.

Dans les limites permises par la loi, le complet paiement des factures de la société IMPEC HOUSE emporte acceptation des prestations et exclusion de tout recours ultérieur.

11. RESPONSABILITE – GARANTIE

Dans l'exécution du Contrat la société IMPEC HOUSE n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

La société IMPEC HOUSE se tient à la disposition du Client pour fournir tout conseil et information utiles sur les prestations, mais le Client reste responsable de la vérification de l'adéquation des prestations à ses besoins.

La société IMPEC HOUSE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité lorsque la mauvaise exécution des prestations est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues par les CGV, soit à un cas de force majeure.

A l'égard des Clients qui n'ont pas la qualité de consommateur, la société IMPEC HOUSE n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages indirects ou immatériels tels que perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais qui pourraient intervenir de l'exécution du Contrat.

Aussi, dans ce cas, toute action en responsabilité ou en garantie à l'encontre de la société IMPEC HOUSE devra être mise en œuvre dans le délai d'1 an suivant la date de réalisation de la prestation litigieuse et la responsabilité de la société IMPEC HOUSE sera limitée au montant payé par le Client pour cette prestation litigieuse.

12. FORCE MAJEURE

La société IMPEC HOUSE se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler des prestations en cours en cas d'événement de force majeure ou de cas fortuit susceptible d'empêcher l'exécution normale du Contrat.

La société IMPEC HOUSE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des tribunaux français et sans que cette liste soit limitative : les grèves, les catastrophes naturelles, les guerres, les incendies, les inondations, le gel, les pénuries, les épidémies et pandémies ainsi que toutes les mesures gouvernementales y afférentes (mesure de confinement des populations par exemple), les lois ou règlements mis en place ultérieurement, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la société IMPEC HOUSE.

Au cas où le cas de force majeure se poursuivrait au-delà d'un délai de 2 mois après la notification par la société IMPEC HOUSE au Client de la survenance du cas de force majeure, les parties auront l'obligation de se rencontrer afin de décider de la suite à donner au Contrat.

13. CONFIDENTIALITE – PHOTOGRAPHIES - VIDEOS

Les devis et documents remis au Client restent la propriété de la société IMPEC HOUSE et sont confidentiels.

Le Client ne peut les utiliser autrement que dans le cadre du Contrat en cause.

En cas de non-conclusion du Contrat, ils seront remis à la société IMPEC HOUSE sur simple demande.

Le Client autorise expressément la société IMPEC HOUSE à procéder à toute prise de photographie et de vidéos des lieux et bâtiments objets des prestations du Contrat.

Le Client autorise la société IMPEC HOUSE à exploiter ces photographies et vidéos, à titre gracieux, sur tous supports commerciaux pour la promotion de ses activités, et fait son affaire, le cas échéant, d'obtenir l'autorisation du titulaire de droits (architecte par exemple) et d'en justifier à première demande à la société IMPEC HOUSE.

14. DONNEES PERSONNELLES

La société IMPEC HOUSE est responsable du traitement des données personnelles communiquées par le Client.

Les informations communiquées (*nom, prénom, date de naissance, adresse, n° téléphone, adresse électronique*) sont à destination de la société IMPEC HOUSE et sont utilisées pour l'exécution des prestations et la gestion de la relation client. La base légale du traitement est l'exécution du contrat de prestation.

Ces données pourront éventuellement être communiquées aux partenaires de la société IMPEC HOUSE en charge de l'exécution du Contrat et notamment à la société Franfinance, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 719.807.406 dont le siège social est situé 53 rue du Port à Nanterre (92724) dans le cas d'un paiement par financement.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la société IMPEC HOUSE s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans au sein de l'Union Européenne.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant la société IMPEC HOUSE à l'adresse suivante : IMPEC HOUSE – PARC D'ACTIVITES DE REFFYE BP165 – 88000 EPINAL.

S'il estime, après avoir contacté la société IMPEC HOUSE, que ses droits informatique et libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL » : www.bloctel.gouv.fr.

15. LITIGES

Les relations entre le Client et la société IMPEC HOUSE sont régies et soumises au droit français.

Le Client et la société IMPEC HOUSE feront tout pour résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient résulter de l'application des présentes conditions générales de vente en appelant le service Client de la société IMPEC HOUSE, lequel est habilité à prendre toutes les mesures utiles à la résolution des différends.

Le Client qui a la qualité de consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le service de médiation retenu par la société IMPEC HOUSE est CM2C dont les coordonnées sont les suivantes :

- Adresse postale : CM2C 49 Rue de Ponthieu à Paris (75008)
- Téléphone : 01 89 47 00 14
- Adresse mail : cm2c@cm2c.net

En cas de désaccord persistant, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège social de la société IMPEC HOUSE.

S'agissant des commandes à destination de consommateurs, tout litige survenu dans le cadre de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera porté devant les juridictions compétentes en vertu de la loi française.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de la SARL IMPEC HOUSE, PARC D'ACTIVITÉS DE REFFYE BP 165 88005 ÉPINAL CEDEX, [impechouse@gmail.com] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.
